

N° DOSSARD

BULLETIN D'INSCRIPTION



LES 33^{ÈMES} FOULÉES MAGLANCHARDES

Le dimanche 11 septembre 2022

NOM :

Prénom :

Année de Naissance : Sexe : F M

Adresse :

CP : VILLE :

N° de Téléphone :

Email

Club/commune représenté(e) :

Épreuve choisie : Course Marche
Licencié(e) Non Licencié(e)

(certificat médical obligatoire pour les coureurs non licenciés)

N° de Licence (obligatoire) :

NOMBRE DE REPAS :

Coureurs :

Accompagnateurs :

CATÉGORIES D'ÂGE

Juniors	2003-2004
Espoirs	2000-2002
Séniors	1988-1999
Masters	
M0	1983-1987
M1	1978-1982
M2	1973-1977
M3	1968-1972
M4	1963-1967
M5	1958-1962
M6	1953-1957
M7	1948-1952
M8	1943-1947
M9	1938-1942
M10	1937 & avant

AUTORISATION PARENTALE POUR LES CONCURENTS MINEURS :

« Je soussigné(e) _____ autorise mon enfant inscrit ci-dessus à participer aux Foulées Maglanchardes et, s'il n'est pas licencié, atteste avoir fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, le concernant et datant de moins d'un an ».

Date :

Signature :

Dossier à renvoyer avant le jeudi 08 septembre 2022 à :

M. TOULZE Thierry - 90 allée des hérons - 74300 MAGLAND- Informations au : 06.26.16.58.28

REGLEMENT DE LA COURSE

INSCRIPTIONS :

- le droit d'inscription est de **15 €**,
- 10 € pour les associations locales
- pour les **accompagnateurs**, le tarif repas est de **10 €** ;
- **Pas d'inscriptions par téléphone et pas d'inscriptions le jour de la course.**

Le dossier d'inscription pour les coureurs comprend :

- Bulletin d'inscription
- Le règlement (chèque libellé à l'ordre de l'OMS Magland).
- Photocopie de la licence 2021 pour les licenciés, Les non licenciés présentent un certificat médical (ou sa copie) de non contre-Indication à la **pratique de la course à pied** en compétition de moins d'un an.
- Charte du coureur-Engagement post covid-19 signée

Course de côte pédestre et marche organisée par l'Office Municipal des Sports de Magland.

Départ: Place de l'église de Magland.- 9 heures : marcheurs/ 9 heures 45 : coureurs.

Arrivée: Chalets de Montferrond. **Distance:** 10.200 km / **Dénivellation:** 675 m

Inscription : Le droit d'inscription donne droit au prix souvenir, repas et ravitaillement selon les conditions sanitaires. Pour les accompagnateurs, le tarif correspond au repas.

Le dossier d'inscription pour les coureurs :

Il comprend les éléments suivants notés ci-dessus : **LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTES POUR LES INSCRIPTIONS**

Réglementation concernant les certificats médicaux pour les coureurs:

- La participation à une course hors stade relevant de l'article 18 de la loi du 16 juillet 1984 (règlement FFA) est subordonnée à la présentation d'une licence en cours de validité, ou à la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition, datant de moins d'un an (ou d'une photocopie certifiée conforme par l'intéressé).

Dossards : Retrait des dossards de **7 heures 30 à 9 heures** à la salle des fêtes de Magland.

Suite aux procédures sanitaires, un créneau horaire vous sera communiqué par mail la veille de la course. A la remise des dossards chaque coureur recevra un ticket pour son sac de sport, un ticket pour un repas chaud & boisson, et un ticket pour le retrait du prix souvenir. Les effets personnels des coureurs seront transportés à l'arrivée.

CATÉGORIES D'ÂGE

Juniors	2003-2004
Espoirs	2000-2002
Séniors	1988-1999
Masters	
M0	1983-1987
M1	1978-1982
M2	1973-1977
M3	1968-1972
M4	1963-1967
M5	1958-1962
M6	1953-1957
M7	1948-1952
M8	1943-1947
M9	1938-1942
M10	1937 & avant

Récompenses : Prix souvenir pour tous les participants, une coupe aux premiers de chaque catégorie, récompenses aux 3 premiers de chaque catégorie, récompenses aux meilleurs coureurs locaux.

- **Le challenge JB Beaumont** est prévu pour l'association locale ou invitée ayant le plus de participants à la course et à la marche.

- **La proclamation des résultats, la remise de récompenses & le repas se tiendront à la salle des fêtes. Des changements sont possibles dans l'organisation post-course selon les consignes sanitaires et préfectorales.**

Sécurité : Un médecin, une équipe de secouristes de la Croix-Rouge, la police municipale et les signaleurs seront au service des coureurs. Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points du parcours. Ils pourront stopper un concurrent en mauvaise condition apparente. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

Ravitaillement: Selon les consignes sanitaires, pas de ravitaillement sauf à l'arrivée.

Assurance: Responsabilité civile : l'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident: Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Loi informatique et liberté: Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Droit audiovisuel: Chaque participant autorise expressément l'Office Municipal des Sports de Magland, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux Foulées Maglanchardes, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

REGLEMENTATION POUR LA MARCHÉ

Sécurité: **Tous les mineurs de moins de 16 ans ne peuvent participer à la marche qu'accompagner d'un adulte.**

Tout marcheur surpris à courir le long du parcours, sera stoppé par les signaleurs ou commissaires de course et le dossard retiré sans remboursement de l'inscription. Des contrôles seront faits le long du parcours.